

RAPPORT N° 1 – Information au Conseil Municipal des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

Monsieur le Maire présente le rapport et l'explicite.

Relevé des décisions du Maire prises sur la base de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales suivant la délibération du 26 mai 2020

DÉCISIONS	Date signature	Date retour contrôle légalité
Recours à un Marché A Procédure Adapté, divisé en 3 lots : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Lot 1 : SMACL ASSURANCES pour un montant de 7.453,33 € TTC par an ▪ Lot 2 : SASU ASSURANCES PILLIOT pour un montant de 10.043,60 € TTC ▪ Lot 3 : SMACL ASSURANCES pour un montant de 6.854,24 € TTC 	27/01/2021	29/01/2021

Monsieur le Maire : « Ça c'est pour votre information. »

RAPPORT N° 2 – Débat d'orientation budgétaire 2021

Monsieur le Maire : « Vous l'avez reçu à temps ? Il était dans les pièces jointes ? »

Monsieur BOUTBOUL : « Celui-là oui. »

Monsieur le Maire : « Vous savez que dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget on doit évoquer dans un Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice prochain. »

Monsieur Claude NEGRO présente le rapport et l'explicite.

« Je vais de la manière qui soit la moins longue possible, je l'espère, vous présenter les différents éléments principaux qui ressortent du rapport qui vous a été transmis et qui donnera lieu ensuite au Débat d'Orientation Budgétaire.

Un petit rappel, c'est un mécanisme de rapport et de débat qui est issu d'un texte réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales dont le contenu n'est pas fixé par la loi mais dont le rapport qui vous a présenté est un rapport issu de la structuration de celui de l'exercice 2020 que nous avons enrichi des éléments, dans le cadre des discussions avec la Chambre Régionale des Comptes, suite à leurs recommandations.

L'objectif de ce rapport c'est d'informer les élus sur les grandes lignes de la politique budgétaire et d'essayer de trouver un format qui permette, sur la durée, d'avoir une présentation qui permette de voir les évolutions et la comparaison de la situation.

Il est soumis au débat en Conseil Municipal dans le cadre d'une prise d'acte par une délibération du Conseil. »

« L'objectif de ce qui va vous être présenté n'a pas vocation effectivement à se substituer au rapport qui vous a été remis, qui a fait l'objet de l'analyse par chacun, ni des demandes de demande de consultation éventuelle des élus sur la base de ce rapport, mais l'objectif c'est de mettre en lumière les points principaux qui ressortent de ce rapport. »

« Un premier élément, tel que vous avez pu le repérer dans le rapport, c'est la présentation du contexte d'environnement du budget et du rapport qui vous est présenté.

Un constat que l'on peut aisément partager, c'est une économie mondiale qui est au ralenti avec les effets de la pandémie ayant vocation à bloquer si ce n'est à ralentir l'activité. »

Texte de référence du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) :

Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) promulguée le 7 août 2015 :

Article 107 relatif à la transparence et la responsabilité financière des communes territoriales,

Articles L.2312-1 et L5211-1 du CGCT prévoyant l'organisation d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) préalable à l'examen et au vote du Budget Primitif (BP).

Contenu du ROB :

Un rapport ne répondant à aucun critère de contenu fixé par la loi.

Un rapport qui vous est présenté, élaboré sur la base du rapport publié pour l'exercice 2020, et enrichi d'éléments correspondant à la recommandation de la Chambre Régionale des Comptes.

Objectifs du ROB :

Information des élus notamment quant aux grandes lignes de la politique budgétaire de la Commune.

Présentation la plus lisible et transparente possible des évolutions de la vie budgétaire de la Commune.

Support au débat en Conseil Municipal avec prise d'acte par une délibération spécifique du Conseil Municipal.

Objectif de cette présentation du ROB :

Cette présentation plus synthétique n'a pas vocation à se substituer au rapport qui a été préalablement adressé aux élus.

Elle ne substitue également pas aux demandes de consultation des éléments appuyant ce rapport qu'ont pu faire les élus.

Cette présentation a pour vocation de mettre en lumière les éléments saillants du rapport en rappelant son architecture et les éléments de contexte.

Les éléments de contexte internationaux et nationaux :

Une économie mondiale au ralenti depuis fin 2019 et l'apparition de la pandémie du COVID 19.

Des mouvements erratiques de l'activité au rythme des confinements et déconfinements.

Une activité au global en retrait en 2020 avec dans la zone Euro une baisse de plus de 4 % versus 2019.

Transports, restauration, hébergement, tourisme, culture, durablement touchés.

Les pays plus industrialisés résistent globalement davantage que ceux ayant un plus fort secteur tertiaire.

En France, un recul du PIB de :

- Plus de 4 % à fin 2019,
- Plus de 8 % à fin 2020 (estimation INSEE 29/01/2021).

Un chômage estimé à 11 % mi 2021 et une inflation limitée à 0,7 %.

Les éléments de fiscalité pour 2021 : La Loi de Finances 2021 (du 29/12/20 et publiée le 30/12/20)

- **Objectifs :**

Essayer de limiter l'impact financier de la crise pour les communes,

Appuyer le rôle du secteur public local dans l'investissement public dans le cadre du plan de relance de l'économie.

- **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) :**

Prévision d'une dotation pour 2021 stable par rapport à 2020.

- **Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) : base TVA N-2 pour 2021 :**

20.000 EUR en section de fonctionnement,

261.300 EUR en section d'Investissement,

Travaux avec la Préfecture pour essayer de passer du régime de droit commun « N-2 » à un régime « N-1 ».

- **Fiscalité directe :**

- **Taxe d'Habitation (TH) :** Déploiement prévu de sa suppression (1er tiers des 20 % les plus aisés).

Le produit de la TH sera désormais rattaché en 2021 au budget de l'Etat qui devrait compenser par de nouvelles ressources la perte pour les communes.

A ce titre la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) devrait être transférée aux communes.

- **Taxe sur la consommation finale d'électricité : un budget estimé stable à 140 KEUR**

Déploiement par l'Etat sur 2 ans d'un projet de simplification de cette taxe acquittée par les fournisseurs (simplification du recouvrement, harmonisation des tarifs).

Au final, la capacité de modulation des tarifs donnée aux communes va disparaître.

Les éléments d'économie pour 2021 : Le Plan de Relance. Montant total : 100 MdEUR sur 2 ans.

- **Transition énergétique** : rénovation énergétique des bâtiments, ...
- **Amélioration de la compétitivité des entreprises** : soutien aux secteurs, ...
- **Soutien aux populations les plus fragiles** : emploi des jeunes, formation, ...

La commune :

- A construit certains de ces investissements pour s'inscrire pleinement dans ce plan et ainsi bénéficier des mesures de soutien.
- A octroyé une aide aux loyers (en complément de l'aide Métropole) pour soutenir les commerces de proximité de la commune.

Les finances de la commune pour 2021 :

- **Les actions engagées**

Exercice 2020 et suivants : les charges et produits sont rattachés aux exercices concernés. Les fournisseurs sont réglés sur ces bases.

La gestion efficace de la trésorerie (saisonnalité des dotations et des charges) s'est accompagnée de l'obtention d'une ligne de trésorerie de 500 KEUR (CEPAC).

Des Restes à Réaliser en dépenses et recettes fondés sur des recettes juridiquement.

La commande publique est désormais pilotée par un agent dédié formé à cette mission dont un des premiers chantiers a été d'élaborer le Guide de la Commande publique applicable à la commune et objet d'une délibération qui vous est soumise aujourd'hui.

- **Compte Administratif 2020 prévisionnel**
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Ce compte sera voté d'ici fin avril, les données à suivre sont donc prévisionnelles, même si elles ont déjà fait l'objet d'un rapprochement avec le Compte de Gestion du comptable (Trésorerie de Roquevaire).

Recettes : principales sources : recettes fiscales.

En synthèse : des recettes alignées avec le budget prévisionnel en légère baisse de 1,18 % par rapport à 2019.

Les contributions directes devraient être stables en 2021, le montant 2020 ayant été légèrement déformé par l'impact positif du Projet « MEGER ».

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En synthèse : des dépenses de 6,333 MEUR légèrement en-deçà du budget prévisionnel mais en hausse par rapport à 2019 (5,9 %MEUR) du fait d'un traitement des charges restantes de l'exercice précédent.

Charges de personnel : - 1,1 % avec 3,371 MEUR contre 3,408 MEUR en adéquation avec la volonté de maîtrise de ce poste.

Charges générales : impact de la gestion de la pandémie avec des services fermés mais par ailleurs des achats de produits sanitaires (masques, ...).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Autres charges courantes (Chapitre 65).

Indemnité des élus : Baisse décidée de 42,3 % (61 KE versus 105,6 KEUR).

Subventions : faible volume versé aux associations du fait de la situation durant la pandémie maintien pour celles ayant des projets long terme.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Une réalisation partielle des prévisions d'investissement du fait d'une période effective de 6 mois et d'une pandémie compliquant la gestion des chantiers.

Pas d'emprunt contracté alors qu'un emprunt de 740 KEUR (CAPAC) est échu.

Subventions sollicitées lors des exercices antérieurs et perçues en 2020 : 415 KE.

RESULTAT DE L'EXERCICE

Un déficit de fonctionnement 2020 (- 458 KE) qui vient atténuer le report excédentaire de 2019. Déficit motivé par l'apurement des créances facturées non réglées d'exercices antérieurs. Un excédent de la section d'investissement (+ 70 KE).

ETAT DE LA DETTE

8 emprunts / 3 établissements.

Annuité de la dette : 371,47 KEUR pour 2021 dont 320 KEUR en capital et 51,47 KEUR en intérêts.

En retenant la politique décidée d'un niveau d'emprunt maintenu, la commune dispose d'une possibilité d'emprunt de 700 KEUR (tombée emprunt Crédit Agricole adossé à l'aménagement de l'école des Hameaux).

Le risque : 100 % de la dette classifié en A1 « risque faible ».

Ratio encours de la dette / population : Inférieur de près de 50 % à sa catégorie.

Les orientations budgétaires pour 2021 :

- Engagement de ne pas modifier les taux d'imposition (TFB et TFNB),
- Maitrise des charges de personnel mais maintien de la politique d'un fort niveau de service aux habitants (Médiathèque, gymnase, crèche, salles associatives, ...), (Crèche, cantine... maintenus en interne).
- Baisse des charges à caractère général :
 - Commande publique structurée,
 - Optimisation de l'organisation avec 3 Pôles de Direction des services.
- Optimisation des financements
Adossement de nos projets structurants autant que possible à l'intervention de nos partenaires : Département, Métropole, AMP, Région, Etat...

➤ **Section de fonctionnement : les Produits**

- Recettes : Recettes fiscales, produits des services, dotations de l'Etat, estimation : 6,2 MEUR (stable / 2020),
- Projet engagé d'étude de la tarification des services aux usagers : Tendre vers un mécanisme généralisé à coût plus juste,
- Subventions de fonctionnement : Aide exceptionnelle CAF jusqu'au 30/06/21 (Pandémie) 27 EUR / jour / place,
- Contributions directes : 1ère ressource de la Commune, 55 % des recettes réelles de fonctionnement, Taxe Habitation (avec réforme), TFB, TFNB (taux maintenus)
Estimation : 3,2 ME.

➤ **Section de fonctionnement : les Charges**

- Charges à caractère général : Contexte sanitaire et financier difficile, implication totale des services à la construction du budget. Estimation : 1,9 MEUR (baisse / 2020),
- Création du Pôle de l'Animation de la Vie Locale et de l'Enfance : Nomination d'un Directeur de Pôle (promotion interne), nomination responsable commande publique (promotion interne), départs en retraite de 2 agents, recrutement d'un agent de la Police Municipale
- Autres charges :
 - Associations : maintien des subventions attribuées en fonction de l'activité réelle et fondée sur un projet associatif clair et pluriannuel,
 - CCAS : autonomie financière et administrative pleine et entière (rémunérations et charges).

- Charges de personnel : Indemnité de 10 % de fin de contrat : agent durée < 1 an, 3ème tranche PPCR : parcours professionnel carrières et rémunérations, amélioration et revalorisation des grilles indiciaires.
Estimation : 3,6 MEUR.

➤ **Section d'Investissement**

Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2021 – 2025

Objectif pour la Commune de conclure un contrat de ce type pour asseoir sur un rythme pluriannuel notre programme d'investissement : visibilité et enveloppe accrue

Orientations du programme :

Transition écologique : rénovation énergétique, modernisation de l'éclairage public, ...

Sécurité : valorisation des déplacements doux (plan vélo Métropole), amélioration de la voirie communale, ...

Estimation : 4,5 MEUR mélange d'opérations structurantes et de programmes récurrents

➤ **Section d'investissement : les Recettes**

- FCTVA : Estimation : 261 KEUR,
Taxe d'aménagement : (fin. Equip. Publics), Estimation : 100 KEUR,
Subventions : Obtenues 2020 : 755,5 KEUR, Dépôt prévu 2021 / 2022 : 88 KEUR,
- Emprunt : Recours si nécessaire en fonction du niveau d'investissement définitivement retenu,
- Cofinancement : Recherche active de cofinanceurs des projets d'investissement.

➤ **Section d'investissement : les Dépenses**

Plan d'investissement : projet municipal adossé aux capacités financières dégagées, budgété selon les priorités, l'avancement des études et l'obtention des financements.

Adossement de notre plan au plan de relance pour optimiser les aides de l'Etat et des autres institutions :

- Modernisation de l'éclairage public : Estimation coût : 103 KEUR - 60 KEUR de subventions CD 13 obtenues,
- Rénovation énergétique et adaptation des bâtiments publics : Estimation coût : 440 KEUR - 94,5 KEUR de subventions CD 13 obtenues et 156,4 KEUR précédemment obtenues,
- Etude énergétique dans les bâtiments : Estimation coût : 30 KEUR - 15 KEUR de subventions CD 13 obtenues,
- Sécurisation des déplacements : réfection voirie + déplacement doux : Estimation coût : 1.131 MEUR - 126,9 KEUR de subventions CD 13 prévues et 417,9 KEUR précédemment obtenues.

➤ **La Métropole**

Différents projets et différentes décisions prises ou à prendre concerneront directement notre territoire.

Les compétences de la Métropole sont en effet :

- Gestion des déchets (ramassage et tri) / Aménagement du territoire,
- Déplacements et transports publics / Distribution de l'eau, assainissement, pluvial,
- Tourisme, économie, agriculture / Equipements sportifs et culturel d'intérêt métropolitain.

➤ **Val'tram**

Projet soumis à concertation préalable validée par le Conseil de Métropole du 18/02/21.

Réunion publique de lancement à venir et exposition pendant 4 semaines à la Métropole et dans les mairies. Annoncée par voie de presse, elle sera complétée de registres physiques et numériques pour les avis du public.

➤ **PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) : 02/2019**

➤ **PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) :**
14/11/2019

Pré zonage et choix des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) : 2021
Fin des analyses, études et concertation : 12/2022.

Approbation : 02/2023.

Monsieur le Maire : « Avant d'ouvrir le débat, vous avez compris l'ambition de la commune sur ce prochain exercice dont on sera amené à voter le budget mi-avril puisque la date limite est le 15 avril 2021.

Vous avez compris aussi les efforts qui ont été faits durant six mois au niveau de la commune dans sa gestion suite aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes.

Vous avez compris que nous avons réussi à rattraper le retard dans le déséquilibre de paiement puisque lors du prochain Conseil Municipal on votera également le Compte Administratif. On n'avait pas eu le retour du Trésorier avant la convocation, mais nous l'avons eu cette semaine. On est bien raccord avec ce compte de gestion on pourra délibérer au prochain Conseil Municipal. Le delta de 416 000,00 € sur l'exercice était bien le décalage du budget, donc on doit s'en tenir effectivement pour 2021 à un budget de fonctionnement raisonné qui corresponde exactement à la capacité de recette que l'on a.

Le Département et l'Etat sont à nos côtés pour investir. La commune doit aussi être solidaire de ce qui se joue aujourd'hui sur notre territoire et nationalement sur un plan de relance économique donc il faudra que l'on ait cette ambition là aussi pour notre projet d'investissement avec de nombreuses recettes déjà accordées par le Département et j'espère par l'Etat dans les mois qui viennent.

Mais la priorité aussi, durant cette période difficile (COVID), c'est d'être au plus près de nos administrés, être au plus près de ceux qui sont dans la difficulté, avec notre CCAS bien sûr et notre politique sociale et aussi une qualité de service public qui devra être plus que jamais efficiente pour toutes nos familles dans les mois qui viennent. »

Monsieur le Maire clôture la présentation et ouvre le débat

Monsieur BOUTBOUL : « Toutes les données que vous nous avez présentées ne font pas partie des documents que vous nous avez envoyés. »

Monsieur NEGRO : « Mais si, c'est ce que je disais. Le but n'était pas de substituer au rapport puisque c'est le contenu qui doit être reçu, le but c'était d'essayer d'éclairer le futur débat qui est celui que vous engagez là avec les éléments saillants de ce rapport, mais cette présentation-là n'est que les éléments qui sont là pour une partie. »

Monsieur BOUTBOUL : « C'est très encourageant mais ce ne sont pas les éléments qui nous ont été envoyés. »

Monsieur NEGRO : « C'est ce que je vous dis. C'est une présentation mais qui est issue des éléments qui sont dans le rapport. »

Monsieur BOUTBOUL : « Ce ne sont que les documents qui ont été envoyés qui font partie du Débat d'Orientation Budgétaire. »

Monsieur NEGRO : « Bien sûr, sachant que cette présentation contient ni plus ni moins que les éléments du rapport. »

Monsieur BOUTBOUL : « C'est une présentation personnelle. »

Monsieur le Maire : « Non c'est une synthèse. Ce sont des éléments qui sont extraits du rapport que l'on vous a envoyé. »

Monsieur BOUTBOUL : « Les éléments extraits ne nous ont pas été communiqués. Ils sont dévoilés ici. »

Monsieur NEGRO : « Mais il n'y a rien de dévoilé. »

Madame RICARD : « Tout est dans les documents qui vous ont été envoyés. »

Monsieur BOUTBOUL : « On fait un Rapport d'Orientation Budgétaire, c'est une présentation mais pas celle que vous nous avez envoyée. »

Monsieur NEGRO : « Mais c'est le principe sinon je vous aurais lu le rapport. Ça aurait pu être monotone. »

Monsieur BOUTBOUL : « Les extraits que vous nous avez présentés n'y sont pas. »

Monsieur NEGRO : « Je répète. J'aurais pu vous faire une version qui était la lecture ligne à ligne des 35 pages du rapport. Je pense que ça aurait été un petit peu ennuyeux et provoqué une vague de somnolence.

On a essayé de mettre en exergue les points majeurs de ce rapport. Voilà le seul objectif poursuivi. Ce n'est pas un élément qui est distinct, c'est juste un rajout d'explications pour venir un petit peu éclairer le rapport. Mais de tout façon votre lecture attentive dans les jours précédents le Conseil a conduit à ce que vous captiez l'ensemble des éléments. Là ce n'est qu'une redite. »

Monsieur PERRIER : « Nous vous avons adressé une demande de documents par mail, mais votre mail de réponse étant incomplet, il ne nous a pas apporté les éclaircissements demandés. »

Monsieur le Maire : « Vous pouvez expliquer ? »

Monsieur PERRIER : « On vous a demandé certains documents et vous avez répondu plus ou moins à côté. »

Monsieur le Maire : « Expliquez-moi. A quelle question on ne vous a pas répondu ? »

Monsieur PERRIER : « On demande la situation des comptes même provisoires à l'heure actuelle, ce n'est pas le ROB. Le ROB et les comptes c'est deux choses différentes. »

Monsieur le Maire : « A la question quelle est la situation financière de la commune actuelle ou provisoire je vous réponds que dans le DOB on vous a mis l'ensemble des chiffres qui qualifient la situation financière de la commune. »

Monsieur PERRIER : « J'ai demandé la situation des comptes de la commune provisoires. »

Monsieur NEGRO : « Ce ne sont pas les comptes, c'est la situation des comptes. »

Monsieur le Maire : « C'est la situation des comptes que vous avez demandée donc je vous dis dans ma réponse que dans le ROB on vous a mis l'ensemble des indicateurs de la situation. »

Monsieur PERRIER : « C'est une interprétation. »

Monsieur le Maire : « Vous aurez au prochain Conseil Municipal à vous prononcer sur les comptes définitifs de la commune puisque nous aurons à voter le Compte Administratif. On ne pouvait pas vous remettre aujourd'hui un Compte Administratif puis qu'il n'était pas revenu du Trésorier. »

Madame FERRIER : « Donc aujourd'hui il n'y a pas de vote là-dessus. »

Monsieur le Maire : « Aujourd'hui on fait un débat sur les orientations budgétaires de la commune pour 2021.

Sur la question qui s'adosse bien sûr à la situation financière de la commune.

La situation financière de la commune est clairement explicitée dans le cadre du ROB où nous précisons clairement les dépenses en section d'investissement, les recettes en section d'investissement, ainsi que les recettes en fonctionnement et les dépenses.

On ne peut pas être plus clair sur la situation financière ainsi que sur la dette de la commune. »

Monsieur PERRIER : « Sur les documents c'est pareil, je demande la liste de toutes les subventions avec les dates des dépôts des dossiers et les accords. Je demande à être plus précis. On ne répond pas c'est dans le ROB. »

Monsieur le Maire : « Si vous ne lisez pas mes réponses, on ne va pas s'en sortir.

Vous me demandez quelles sont les subventions que la commune a déposées en 2020. Je vous réponds que je vous l'ai donnée au précédent Conseil. »

Monsieur PERRIER : « Avec la date de dépôt ? »

Monsieur le Maire : « Avec la date de dépôt. Si vous ne lisez pas les rapports ! Lors du précédent Conseil Municipal, le premier rapport c'était les décisions prises par le Maire dans lequel il y avait l'ensemble des demandes de subventions que j'ai faites en 2020 auprès du Département avec leurs dates de dépôts, c'est écrit !

Et je vous dis que l'ensemble des subventions que j'ai demandées au nom de la commune ont été toutes acceptées. »

Monsieur PERRIER : « Si je suis obligé d'aller à la Mairie pour demander... »

Monsieur le Maire : « Monsieur PERRIER, vous êtes sérieux ? Vous me demandez la liste des subventions, je vous dis que vous l'avez depuis un mois et demi. »

Monsieur PERRIER : « Là je demande sur les dossiers de mise en concurrence. »

Monsieur le Maire : « On ne mélange pas tout alors. Sur les subventions est-ce que c'est clair ? vous avez les rapports depuis un mois et demi.

Sur les dossiers de mise en concurrence, vous nous écrivez lundi matin pour avoir les dossiers de mise en concurrence. Je vous réponds que vous pouvez aller au service de la commande publique vous informer des dossiers de mise en concurrence. »

Monsieur PERRIER : « On nous répond le vendredi pour le Conseil de samedi c'est un peu compliqué. »

Monsieur le Maire : « Je vous rassure. Vous nous parlez de 25.000,00 €, je ne sais pas où vous prenez cette somme. Je vous rappelle et on va en parler après dans le cadre de l'approbation du Guide des achats publics que la mise en concurrence formalisée dans le cas de la vente publique en cette période-là a un seuil fixé à 100.000,00€ HT.

Nous n'avons fait aucun achat depuis. Il n'y a pas eu de dossier de mise en concurrence formalisé.

Il y a eu, et vous l'avez dans les délibérations, un contrat qui était signifié avec une compagnie d'assurance où un MAPA a été mis en place et vous pouvez aller le consulter. On est complètement transparents là-dessus, vous pouvez aller voir les services et de toute évidence ça n'a aucune incidence sur le DOB puisque la nature même des achats, la fonction de service est uniquement l'adaptation à la législation de l'achat public.

Est-ce qu'il y a d'autres questions par rapport à votre liste ? »

Monsieur PERRIER : « On pourra nous envoyer le compte rendu du 26 janvier avec toute la synthèse ? »

Monsieur le Maire : « Vous l'avez eu deux fois. Une fois avec la convocation du Conseil Municipal et une fois avec le compte rendu. Venez en Mairie la chercher. On n'a pas à cacher les subventions que l'on a demandées et en plus elles ont été toutes accordées. Elles seront évidemment dans le cadre des recettes puisque le Département nous a accordé plus de 460.000,00 €...

Est-ce que vous avez une autre question ?

Donc nous avons répondu à toutes les questions que vous avez posées il y a 3 jours. »

Madame FERRIE : « Il y a une chose que je voulais relever, je voudrais bien que l'on ne se foute pas de notre gueule si on a des questions c'est qu'il y a quelque chose que nous n'avons pas compris ou que l'on n'a pas eu. »

Monsieur le Maire : « Qui s'est foutu de votre gueule ? »

Madame FERRIE : « Je ne sais pas. Je vous vois ricaner les uns les autres. »

Monsieur le Maire : « Madame FERRIER ne faites pas de procès d'intention, qui se moque ? »

Madame FERRIE : « Quand on pose une question je ne veux pas mettre de polémique, c'est que soit on n'a pas les réponses soit on n'a pas compris. »

Monsieur le Maire : « Mais Madame FERRIER, il n'y a aucun problème. »

Madame FERRIE : « Personnellement moi le mail avec la liste des subventions je ne l'ai pas eu mes collègues oui, moi non. »

Monsieur le Maire : « Ça faisait partie de notre délibération ! »

Madame FERRIE : « Je sais bien, mais ce que je voulais dire c'est qu'au niveau de la communication, au niveau des documents ça serait bien que ça soit un peu plus ordonné. »

Monsieur le Maire : « Mais en quoi ça ne l'est pas ? »

Madame FERRIE : « Mais parce qu'il y en a qui reçoivent des documents, il y en a qui ne les reçoivent pas, c'est peut-être un problème informatique mais c'est désagréable. On a l'impression qu'il y a des choses que l'on ne veut pas nous envoyer. J'aimerais bien que l'on soit attentif à ça. C'est pas parce que on est cinq malheureux dans l'opposition. On n'a aucun pouvoir. »

Monsieur le Maire : « Je vous rassure il n'y a pas de raison que vous n'ayez pas accès à tous les documents que vous souhaitez. »

Madame FERRIE : « C'est pour ça que je le fais remarquer. Ce n'est pas une polémique, mais il y a un problème au niveau de la transmission des documents. Il faut que ce soit clair. »

Monsieur le Maire : « Je ne vois pas quel problème il y a eu. Apparemment il y a eu un problème de compte rendu.

C'est la première fois depuis le début de ce mandat que vous me posez une question. Vous m'avez posé une question lundi et j'ai demandé aux services qu'on vous réponde, on vous a répondu. »

Madame FERRIE : « On a eu la réponse vendredi. »

Monsieur le Maire : « Il faudrait que l'on vous réponde dans les 24h00 ? »

Madame FERRIE : « Comment voulez-vous, les réponses le vendredi, le Conseil le samedi... »

Monsieur le Maire : « Par rapport à vos questions, honnêtement vous demandez la liste du personnel avec les grades etc..., on vous l'a envoyée, en quoi ça influe sur le DOB ou le ROB ? On vous l'envoyait deux jours avant, ça changeait quoi ?

La réponse sur la question des subventions évidemment je vous réponds que vous l'avez déjà. On en a débattu en Conseil Municipal, je suis surpris de cette question sur les subventions... je vous l'ai dit et j'ai remercié Madame VASSAL d'avoir accepté toutes les demandes que j'avais faites. Je ne peux pas être plus transparent avec vous.

Pour la situation financière, c'est la première fois dans cette commune que dans le cadre d'un ROB, on vous fournit précisément le Compte Administratif provisoire de la commune, les comptes arrêtés de la commune.

La situation financière ne peut pas être plus claire. Je vous donne en toute transparence les chiffres clés de la commune.

Si vous pensiez qu'on ait pu se moquer, je m'en excuse, je vous ai répondu le plus rapidement possible avec tous les détails possibles qui sont en ma possession. »

Monsieur BOUTBOUL : « Nous ne pensons pas ça. Il y a eu un rapport de la CRC sur les comptes. Il a été marqué que dans la presse vous avez dit que vous assumez l'intégralité des observations qui a été pointée avec de graves manquements. Il est tout à fait normal que nous soyons plus attentifs maintenant et si vous avez l'impression d'être maintenant en grande transparence, ça veut bien dire que jusqu'à présent vous ne l'étiez pas. La transparence ça s'apprend. »

Monsieur le Maire : « C'est une drôle de façon de répondre et de résonner. »

Monsieur BOUTBOUL : « La transparence et la confiance ça se mérite. »

Pour les élections le rapport de la CRC est sorti bien après. C'est pas grave de toute façon André JULLIEN a été condamné deux fois. Pour la 1^{ère} fois l'appel étant suspensif je n'ai fait aucun commentaire sur sa condamnation. La deuxième condamnation est arrivée après son élection. Ben tant mieux pour son élection. »

Monsieur le Maire : « Ça n'a aucun rapport. »

Monsieur BOUTBOUL : « Ça fait partie des choses qui sont normales. Le rapport de la CRC est sorti après, moi comme je l'ai expliqué aux administrés, on a eu le rapport de la CRC après, on a eu le budget chaque année qui est arrivé en faisant ce que l'on appelle la cavalerie, maintenant vous voulez faire la transparence, c'est tant mieux, mais la confiance, ça se mérite. Donc là, dans la mesure où on a des moments qui ne sont pas tout à fait satisfaits, il est tout à fait normal qu'on va avoir durant ce mandat une attention particulière. Je fais remarquer que vous avez demandé que le Conseil Municipal soit fait un samedi on était d'accord pour samedi dernier, vous l'avez reporté à ce samedi.

Quand on a des rapports et des Conseils Municipaux assez importants comme ça, le délai de 5 jours est certes incompressible mais il n'est pas impossible de laisser un délai de 8 jours ou de 9 jours pour qu'on puisse avoir des réponses derrière. »

Monsieur le Maire : « Je souhaiterais que, lorsque vous pensez qu'il y a des disfonctionnements, vous le fassiez remonter. »

Madame FERRIE : « Mais c'est ce que l'on fait. »

Monsieur le Maire : « Il n'y a pas eu le compte rendu du Conseil Municipal joint à la convocation, je l'entends, on le reportera. Sur le reste je ne pense pas qu'il vous manque un seul document dans le cadre de l'exercice de votre fonction. »

Monsieur PERRIER : « Il a été envoyé quatre jours plus tard. »

Monsieur le Maire : « Oui, on n'est pas dans les délais donc. C'était une erreur. Je veux que vous soyez très clairs sur vos demandes et quand vous n'êtes pas satisfaits il faut le faire savoir par retour écrit. Ne pas laisser les suppositions. Et ne croyez en rien que cela me dérange d'amener des éclaircissements. Il n'y a aucune moquerie, je ne comprends pas cette allusion. Vous avez demandé, on a répondu au plus tôt pour vous soumettre des précisions.

Il n'y a aucun problème là-dessus.

Est-ce qu'il y a des commentaires sur le ROB ? Pas de commentaire..., le débat est clos.»

POUR :

24

CONTRE :

04 (M. BOUTBOUL, Mme BOURDON,
Mme FERRIE, M. PERRIER)

RAPPORT N° 3 – Convention de prestation de service avec le CDG 13 : « Aide à l'archivage »

Monsieur le Maire présente le rapport et l'explicite.

Depuis le diagnostic réalisé par le CDG 13 en 2003, notre commune a fait régulièrement appel au service d'aide à l'archivage de cet organisme. La dernière intervention a eu lieu en décembre 2020 pour une durée de sept jours.

Cette mission a consisté principalement à effectuer les versements annuels d'archives, à la rédaction de l'indexation générale des versements, à la poursuite du tri et du classement du fonds photographique de la commune et à effectuer le récolement post électoral obligatoire.

Pour l'année 2021, le travail de traitement des documents produits annuellement sera poursuivi et nous inclurons également le tri des archives de l'ancienne Communauté de Commune de l'Etoile et du Merlançon.

Pour ce faire, je vous propose si vous en êtes d'accord de conclure une convention pour une intervention de sept jours, pour un montant de 320,00 € (trois cent vingt euros) par jour et de m'autoriser à signer la convention correspondante.

Monsieur le Maire : « Y-a-t-il des observations ? Pas d'observation, nous passons au vote. »

POUR :

24

ABSTENTION :

04 (M. BOUTBOUL, Mme BOURDON,
Mme FERRIE, M. PERRIER)

RAPPORT N° 4 – Guide interne de la commande publique

Monsieur Claude NEGRO présente le rapport et l'explicite.

Les achats de fournitures et de services, ainsi que la réalisation de travaux sont considérés comme des marchés publics à compter du 1^{er} euro.

Le nouveau Code de la Commande Publique précise les principes fondamentaux auxquels doit se conformer l'acheteur public, comme la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures.

Il précise également les seuils en dessous desquels les marchés publics sont passés selon une procédure adaptée (MAPA) :

- Moins de 214.000 € pour les marchés de fournitures et de services,
- Moins de 5.350.000 € pour les marchés de travaux.

Cette forme adaptée est définie librement par le pouvoir adjudicateur à condition de respecter les principes fondamentaux de la commande publique.

L'objet de ce guide est donc de définir la forme que doivent prendre les MAPA passés par la commune.

Il ne traite pas des procédures formalisées qui sont fixées de manière impérative par le Code de la Commande Publique.

Je vous propose, si vous en êtes d'accord, d'approuver ce Guide Interne de la Commande Publique qui s'appliquera à tous les services de la collectivité.

Monsieur le Maire : « Y-a-t-il des observations ? Pas d'observation, nous passons au vote. »

POUR :	24
CONTRE :	04 (M. BOUTBOUL, Mme BOURDON, Mme FERRIE, M. PERRIER)

RAPPORT N° 5 – Délibération relative aux acquisitions et cessions opérées en 2020 par l'EPF PACA

Monsieur le Maire présente le rapport et l'explicite.

La commune et l'EPF PACA ont engagé un partenariat afin de permettre la réalisation de nos projets en procédant à des acquisitions foncières au travers d'une convention d'intervention foncière.

Dans ce contexte, le CGCT nous demande de délibérer sur la gestion des biens et des opérations immobilières effectuées.

L'action de l'EPF PACA s'inscrivant dans un tel cadre, il doit nous permettre de suivre périodiquement l'avancement des opérations qu'il réalise pour notre compte, en nous adressant annuellement un récapitulatif des acquisitions et des cessions réalisées.

En conséquence, je vous propose si vous en êtes d'accord d'approuver le tableau ci-joint rendant compte des acquisitions et des cessions réalisées par l'EPF PACA en 2020, pour notre compte.

Monsieur le Maire : « Y-a-t-il des observations ? Pas d'observation, nous passons au vote. »

POUR :	24
ABSTENTION :	04 (M. BOUTBOUL, Mme BOURDON, Mme FERRIE, M. PERRIER)

RAPPORT N° 6 – Approbation d'une garantie d'emprunt pour la SFHE – Dossier 108868

Monsieur Claude NEGRO présente le rapport et l'explicite.

La Société Française des Habitations Economiques (S.F.H.E) a souscrit auprès de la Banque des Territoires un contrat de prêt n° 108868 destiné au financement d'une opération d'acquisition en VEFA (Vente en Etat de Futur Achèvement) de 60 (soixante) logements sis au Quartier des Bénézits (« Opération Méger »).

Cette opération, financée par deux emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant total de 1.440.000 € (un million quatre cent quarante mille euros), se décline comme suit :

- Prêt PHB 2.0 (Prêt de Haut Bilan) d'un montant global de 540.000 € (cinq cent quarante mille euros),
- Prêt Booster à taux fixe – Soutien à la production d'un montant global de 900.000 € (neuf cent mille euros).

Les caractéristiques financières de ces prêts figurent dans les conventions jointes en annexe.

L'obtention de ces prêts est conditionnée par la mise en place d'une garantie d'emprunt conjointe de la Métropole AMP à hauteur de 55 % et de la commune à hauteur de 45 %.

Je vous propose d'accorder la garantie d'emprunt à la SFHE, concernant le projet sis au Quartier des Bénézits à hauteur de 45 %, soit pour un montant de 648.000 € (six cent quarante-huit mille euros).

Monsieur le Maire : « Y-a-t-il des observations ? Pas d'observation, nous passons au vote. »

POUR : 24
CONTRE : 04 (M. BOUTBOUL, Mme BOURDON,
 Mme FERRIE, M. PERRIER)

RAPPORT N° 7 – Approbation d'une garantie d'emprunt pour la SFHE – Dossier 108867

Monsieur Claude NEGRO présente le rapport et l'explique.

La Société Française des Habitations Economiques (S.F.H.E) a souscrit auprès de la Banque des Territoires un contrat de prêt n° 108867 destiné au financement d'une opération d'acquisition en VEFA (Vente en Etat de Futur Achèvement) de 60 (soixante) logements sis au Quartier des Bénézits (« Opération Méger »)

Cette opération, financée par quatre emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant total de 6.258.838 € (six millions deux cent cinquante-huit mille huit cent trente-huit euros), se décline comme suit :

- Prêt PLAI d'un montant global de 1.258.135 € (un million deux cent cinquante-huit mille cent trente-cinq euros),
- Prêt PLAI foncier d'un montant global de 1.158.306 € (un million cent cinquante-huit mille trois cent six euros),
- Prêt PLUS d'un montant global de 1.900.239 € (un million neuf cent mille deux cent trente-neuf euros),
- Prêt PLUS foncier d'un montant global de 1.942.158 € (un million neuf cent quarante-deux mille cent cinquante-huit euros).

Les caractéristiques financières de ces prêts figurent dans les conventions jointes en annexe.

L'obtention de ces prêts est conditionnée par la mise en place d'une garantie d'emprunt conjointe de la Métropole AMP à hauteur de 55 % et de la commune à hauteur de 45 %. Je vous propose d'accorder la garantie d'emprunt à la SFHE, concernant le projet sis au Quartier des Bénézits à hauteur de 45 %, soit pour un montant de 2.816.477,10 € (deux millions huit cent seize mille quatre cent soixante-dix-sept euros et dix centimes).

Monsieur le Maire : « Y-a-t-il des observations ? Pas d'observation, nous passons au vote. »

POUR : 24
CONTRE : 04 (M. BOUTBOUL, Mme BOURDON,
 Mme FERRIE, M. PERRIER)

RAPPORT N° 8 – Complément de rémunération

Monsieur le Maire présente le rapport et l'explique.

Par délibération du 24 octobre 1988, le Conseil Municipal avait instauré le principe de la budgétisation du complément communal versé aux agents par l'intermédiaire du Comité des Œuvres Sociales depuis 1982.

Afin de poursuivre le versement de ce complément de rémunération, il est nécessaire chaque année de délibérer.

Le montant de ce complément est figé et s'élève pour l'année 2021 à 1270 € (mille deux cent soixante-dix euros) par an, attribué à tous les agents et calculé au prorata du temps de travail et de la présence effective.

La somme correspondante sera prévue au budget de la commune.

Son versement sera effectué en deux fois : une première partie de 635 € (six cent trente-cinq euros) au mois de juillet, le solde en novembre.

Monsieur le Maire : « Y-a-t-il des observations ? Pas d'observation, nous passons au vote. »

POUR : 24
CONTRE : 04 (M. BOUTBOUL, Mme BOURDON, Mme FERRIE, M. PERRIER)

RAPPORT N° 9 – Désignation des délégués de la commune auprès du Comité de Jumelage

Madame Muriel RICARD présente le rapport et l'explique.

Par délibération en date du 30 mai 2007, nous avons accepté le projet de coopération France-Roumanie, initié par l'Union des Maires des Bouches du Rhône.

Ce projet s'est concrétisé le 30 novembre 2007 par la signature d'une Charte de Jumelage entre la commune de La Bouilladisse et la commune de Brezoï.

Dans cette charte il est prévu, entre autres, la création d'un Comité de Jumelage destiné à faciliter les échanges dans différents domaines de coopération.

Ce Comité est composé de :

- Membres bénévoles de la société civile de la Commune connus pour leurs activités dans le domaine des échanges humanitaires, désignés par l'Assemblée Générale, et de
 - Deux Conseillers Municipaux de la Commune désignés par le Conseil Municipal.
- Je vous propose, si vous en êtes d'accord, de désigner Madame Joëlle BATTESTINI et Monsieur Ambrozio DOLFI pour siéger dans le Comité de Jumelage précité.

Monsieur BOUTBOUL : « On ne vous avait pas demandé sur les commissions qu'on puisse avoir des possibilités ? »

Madame RICARD : « Vous confondez commission et délégation. Pour les délégations, c'est le Conseil Municipal placé sous l'autorité de M. le maire qui désigne des délégués. Là, il ne s'agit pas de créer une commission de travail mais de désigner une délégation au sein de notre Conseil Municipal pour siéger au Comité de Jumelage. »

Monsieur BOUTBOUL : « Nous sommes invités à y participer ? »

Madame RICARD : Non puisque les deux personnes que l'on va désigner représenteront le Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Comité de jumelage. »

Monsieur le Maire : « Y-a-t-il d'autres observations ? Plus d'observation, nous passons au vote. »

POUR : 24
CONTRE : 04 (M. BOUTBOUL, Mme BOURDON, Mme FERRIE, M. PERRIER)

INFORMATIONS :

- **VACCINATION COVID : Prise de rendez-vous et transport au centre de vaccination de la Timone.**
Le CCAS prend les inscriptions pour les personnes de 75 ans et plus qui résident sur La Bouilladisse et qui désirent se faire vacciner (vaccin Pfizer).
- **Le prochain Conseil Municipal aura lieu la première quinzaine du mois d'avril.**

La séance est levée à 11h20

